

Règlement du concours

CONCOURS « CALENDRIER DE L'AVEENT 2019 »

Date de l'opération concours : du 01/12/2019 au 24/12/2019 inclus.

Vous participez au concours en vous connectant chaque jour sur les formulaires en ligne publiés sur le blog www.adam-et-ender.com.

- 1 lot par jour
- La liste des lots n'est pas publiée car elle est susceptible d'être modifiée

Concernant les personnes mineures, le jeu se fait sous la responsabilité du représentant légal pouvant justifier de l'autorité parentale.

Pour avoir une chance de gagner, il faut remplir les conditions demandées chaque jour. Chaque condition remplie rapporte des points pour le tirage au sort quotidien. correctement aux trois questions posées.

Le gagnant sera ensuite tiré au sort parmi toutes les personnes ayant rempli les conditions de participation.

Les concours du 1^{er} au 8 décembre ne sont pas sponsorisés, approuvés ou administrés par, ou associés à, Facebook. Powered by Socialman. Ces concours ne sont pas sponsorisés ou approuvés par Socialman.

En participant à ce concours, vous acceptez les [Conditions d'utilisation](#) et [Politique de confidentialité](#) de Socialman.

Les concours du 9 au 24 décembre sont propulsés via Google Forms. Ces concours ne sont pas sponsorisés, approuvés ou administrés par, ou associés à, Facebook.

Ces concours ne sont pas sponsorisés ou approuvés par Google.

La participation via les commentaires sera considérée comme nulle.

En cas de fraude, flagrante ou douteuse, (participations multiples, bulletins à coordonnées (postales et/ou e-mail) identiques, erronées ou incomplètes), l'utilisateur sera exclu du tirage au sort. Adam et Ender ne tiendra compte d'aucune réclamation et aucun lot ne pourra être attribué à l'émetteur du bulletin.

Le concours « Calendrier de l'Avent » prendra fin le 24 décembre 2019 à 23h59'59". Les résultats seront rendus publics sur le blog et sur la page Facebook officielle de Adam et Ender. (<https://www.facebook.com/adametender/>)

Les membres de la rédaction de Adam et Ender ainsi que leurs proches ne sont pas autorisés à participer à ce concours.

Ce concours est réservé aux personnes résidentes en France métropolitaine. Les participations des personnes non résidentes en France seront comptées comme nulles et aucun lot ne pourra être attribué à l'émetteur du bulletin. Le gagnant recevra automatiquement son lot à l'adresse indiquée lors de sa participation.

Sauf en cas d'erreurs manifestes, il est convenu que les informations résultantes des systèmes de jeu du site Adam-et-ender.com ont force probante dans tout litige quant aux éléments de connexion et au traitement informatique des dites informations relatif au jeu.

Adam et Ender s'engage à ne pas utiliser les informations vous concernant dans ce concours ni les transmettre à d'autres personnes ou sociétés. Uniquement l'adresse du gagnant sera exploitée pour assurer l'envoi du lot à l'adresse indiquée.

Adam et Ender ne peut être tenu responsable en cas de perte, vol ou casse lié à l'envoi postal.

Ce jeu concours ne demande pas l'intervention d'une étude d'huissiers. Le règlement n'a pas besoin d'être déposé étant donné qu'il est intégralement consultable par les internautes sur le site.

Vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données qui vous concernent (art.34 de la loi 'informatique et Libertés'). Pour l'exercer, adressez-vous à concours@adam-et-ender.com